

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1109)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 354

présenté par

M. Decool, M. Hetzel, M. Sermier, M. Fasquelle, M. Daubresse, M. Courtial, M. Lazaro et
M. Saddier

ARTICLE 11

Après les mots :

« d'État »,

supprimer la fin de l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence.